



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1381 – BARCLAY SEISMIC

Maisons-Alfort, le 5 novembre 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
BARCLAY SEISMIC, n° AMM 9700578**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par AGRICHEM B.V, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation BARCLAY SEISMIC détenue par BARCLAY CHEMICAL Ltd.

Considérant l'attestation de transfert fournie par BARCLAY CHEMICAL Ltd ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre BARCLAY CHEMICAL Ltd et AGRICHEM BV ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour BARCLAY SEISMIC est bien strictement identique à celle précédemment déclarée ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation BARCLAY SEISMIC, présentée par AGRICHEM BV, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques.

Marc MORTUREUX